

N°317

2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

MAI 2022



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**AVEC LES SAHRAOUI.E.S  
EN LUTTE**

**Sahara Occidental / Burkina Faso / Djibouti**

## Amnésie sélective

La chaîne *Arte* se fait fort d'informer sur les sujets internationaux souvent délaissés par d'autres, et l'émission « Le dessous des cartes » prétend « décrypte[r] les enjeux de notre monde contemporain » depuis de nombreuses années. Avec des succès mitigés... Le site *Acrimed* (22/04) relève par exemple l'émission du 25 mars 2022 intitulée « Libye : le monde entier s'en mêle ». Consacrée aux ingérences étrangères dans la guerre civile et aux origines de la crise libyenne, l'analyse réussit l'exploit de ne pas mentionner l'intervention militaire de l'Otan de 2011 et le rôle de premier plan joué par la présidence française de Nicolas Sarkozy à l'époque ! Ajoutons que la période la plus récente fait également l'objet d'un traitement pour le moins superficiel. Si l'expression de « double jeu » est utilisée pour mentionner rapidement le soutien français au maréchal Haftar sous la présidence Macron, alors que la diplomatie française reconnaissait officiellement le gouvernement d'union de Sarraj, la journaliste Émilie Aubry ne s'attarde pas sur la nature de ce soutien (forces spéciales et clandestines, fournitures d'armes), ni sur son caractère pousse-au-crime pour l'apprenti dictateur que la France aurait aimé voir prendre le pouvoir par la force. En avril 2019, Haftar n'hésite pas à lancer ses troupes à l'assaut de Tripoli pour faire dérailler le processus de paix impulsé par l'ONU. C'était une époque où « la France cohabitait avec les mercenaires russes du Groupe Wagner en Libye », comme le rappelle Jean-Pierre Filiu dans *Le Monde* (10/04). A l'époque en effet, « l'Élysée ne s'inquiète pas outre mesure des liens de plus en plus étroits entre Haftar et Moscou, même quand le Kremlin décide, en octobre 2018, l'envoi d'un millier de mercenaires du Groupe Wagner en Libye ». La diplomatie française ne jugeait pas alors opportun de condamner les crimes d'Haftar et de ses mercenaires, contrairement à ce qu'elle fait aujourd'hui au sujet du Mali...



## Histoire enterrée

La revue *XXI* (tome 58, 04/22) lève le voile sur « la guerre des grottes » menée par l'armée française en Algérie. De 1956 à 1961, une unité dénommée Batterie des armes spéciales (BAS) a généralisé le recours aux gaz toxiques dans les grottes où se cachaient les combattants nationalistes algériens. Cet usage des gaz de combat, en principe interdit par la convention de Genève, visait à déloger les membres de l'ALN (Armée de Libération Nationale) mais aussi à les tuer par asphyxie. Elle avait également pour but de rendre les grottes durablement impraticables, les gaz toxiques restants fixés aux parois, exposant les civils à de possibles contaminations même après la fin de la guerre. A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 7 avril, au siège de la Ligue des droits de l'homme à Paris, Christophe Lafaye, spécialiste de l'emploi des armes chimiques dans les conflits de la décolonisation, et la journaliste de *XXI*, Claire Billet, ont dénoncé le verrouillage des archives sur ces événements. Comme le rappelle *Le Monde* (13/04), le secret-défense s'applique en effet pour une période de 100 ans dans « quatre domaines » dont « les matériels de guerre, les techniques de renseignement et les moyens de dissuasion nucléaire, s'ils sont toujours opérationnels. En outre, une autre disposition inscrite dans le code du patrimoine révisé en 2008 bride l'accès aux archives. Ces dernières sont en effet tenues pour incommunicables si elles devaient diffuser des informations "permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques et chimiques". Cette clause du code patrimoine a été précisément opposée à Christophe Lafaye par le SHD [service historique de la Défense] de Vincennes en septembre 2021 lorsqu'il a demandé à consulter des documents sur l'usage des "armes spéciales" pendant la guerre d'Algérie. Et lorsqu'il a obtenu un feu vert sur des documents, on lui a signifié que certains cartons avaient mystérieusement disparu des réserves. »

## Condamnation sélective

Du 27 au 31 mars, sous couvert de lutte contre le terrorisme, les Forces armées maliennes (FAMA) épaulées par les mercenaires russes de Wagner se sont livrées à plus de 300 exécutions extrajudiciaires, faisant une très grande majorité de victimes civiles dans le village de Moura, au centre du Mali. Le massacre a notamment été documenté par l'ONG Human Rights Watch (HRW) dans un rapport publié le 5 avril. La veille, le ministère des Affaires étrangères français s'est dit « gravement préoccupé par les informations faisant état d'exactions massives » et a appelé « à l'ouverture rapide d'enquêtes nationales et internationales pour établir les responsabilités de ces actes et traduire en justice leurs auteurs ». Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU rédigée par la France et allant dans le même sens a été bloquée par la Russie, au motif que la justice militaire malienne aurait déjà diligenté une enquête. Encore une fois, on ne peut s'empêcher de penser que la défense de la démocratie et des droits humains par la diplomatie française gagnerait en crédibilité si elle ne fonctionnait pas tant à géométrie variable. Cette dernière a en effet attendu de voir l'armée française éjectée du Mali pour dénoncer les exactions de ceux qui étaient jusqu'à récemment nos alliés dans la « guerre contre le terrorisme ». Si le massacre de Moura est à ce jour le plus effroyable, il n'est en effet pas le premier et cela fait déjà plusieurs années que les rapports des ONG ou de l'ONU alertent sur le fait que les FAMA et les milices d'autodéfenses parfois utilisées comme forces supplétives tuent plus de civils que les djihadistes, facilitant en réaction le recrutement dans les rangs de ces derniers. Mais jusque-là, c'était silence radio. Pas un mot non plus sur le Tchad où « la répression à coups de mitrailleuses des manifestations intervenues à Abéché, dans l'est du pays, les 24 et 25 janvier » a fait « selon Human Rights Watch, 13 morts et plus de 80 blessés » (*Le Monde*, 20/04). Il est de plus en plus évident que la famille Déby n'entend pas plus lâcher le pouvoir au terme de la prétendue période de « transition » que les militaires au Mali. Mais les autorités françaises n'y trouvent rien à redire.

**Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** S. Sidibé, A. Maillé-Dancourt, L. Dawidowicz - **Image de couverture** : Marie Bazin - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** mai 2022 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

**À** 2500 km de la France, un peuple entier vit dans l'exil ou sous domination coloniale, coupé en deux par un mur de 2700 km de long. Des dizaines de milliers de personnes forcées de vivre dans des camps de réfugiés depuis plus de 40 ans, des dizaines de milliers d'autres subissant l'occupation, la répression, les discriminations, sur leur propre territoire, colonisé par un pays voisin et interdit aux observateurs étrangers. La situation vous semble familière ? Ce n'est pourtant pas du peuple palestinien dont il s'agit, mais du peuple sahraoui et de la colonisation menée par le Maroc au Sahara occidental, une ancienne colonie espagnole, envahie militairement par son voisin marocain en 1975. Particulièrement méconnue en France, nous profitons pourtant au quotidien de cette situation : qui n'a pas vu ou mangé les tomates cerises, les concombres ou les melons estampillés « produits du Maroc » que l'on retrouve dans tous nos supermarchés au printemps ? Pour une grande partie d'entre eux, ils sont cultivés au Sahara occidental occupé et les retombées économiques de cette activité ne profitent pas au peuple sahraoui. Il en va de même pour le tourisme. A Dakhla, ville côtière sur l'Atlantique, des milliers de personnes se pressent chaque année pour aller faire du *kitesurf* dans ce « spot » très tendance, lagune à perte de vue et paysages somptueux. Mais qui parmi elles connaît l'envers du décor de leurs vacances de rêve ?

Les militant.e.s sahraoui.e.s qui se battent pour défendre leur identité et leur indépendance sont pourtant nombreux et nombreuses et ne cessent de faire entendre leur voix et de dénoncer la colonisation et le pillage de leur territoire. Sultana Khaya, assignée à résidence dans sa maison, sans procès, depuis un an et demi et torturée par les forces de sécurité marocaines. Hassan Dah et Zaoui Elhoussine, condamnés à de lourdes

peines suite au rassemblement pacifique de Gdeim Izik en 2010, actuellement en grève de la faim pour exiger le respect de leurs droits fondamentaux. Mohamed Bourial, également du groupe des prisonniers de Gdeim Izik, torturé en prison, des faits pour lesquels le Maroc vient d'être condamné par le Comité contre la Torture de l'ONU. Salah Lebsir, activiste et journaliste, emprisonné pendant 4 ans pour avoir participé à des manifestations dans les territoires occupés, aujourd'hui exilé dans les campements de réfugiés sahraouis en Algérie. Ces personnes ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres, celles dont les situations sont relayées tant bien

## BLACK-OUT

que mal par les ONG internationales de droits humains, interdites de séjour dans les territoires occupés. Depuis 2015, le Maroc a expulsé plus de 300 personnes de son territoire ou du Sahara occidental, pour la seule raison qu'elles cherchaient à documenter la situation dans les territoires occupés : journalistes, élu.e.s, représentant.e.s d'ONG, militant.e.s. Le royaume organise un véritable *black-out* et viole tous ses engagements en matière de droits humains. Il reste pourtant un partenaire privilégié de la France, qui défend sur la scène internationale le projet marocain « d'autonomie » pour le Sahara occidental alors que les résolutions du Conseil de sécurité prévoient depuis plus de 30 ans l'organisation d'un référendum d'autodétermination. En mars 2022, l'Espagne s'est elle aussi rangée du côté de Rabat, alors qu'elle tenait jusqu'à présent une position neutre, puisqu'elle porte la responsabilité historique de l'échec de la décolonisation de ce territoire. Quant à l'UE, elle continue de commercer avec le Maroc et d'importer des produits qu'elle sait pertinemment venir d'un territoire colonisé. Le *black-out* marocain est donc d'autant plus facile à faire tenir que les partenaires occidentaux du Maroc préfèrent garder les yeux fermés.

*Marie Bazin*

## Sommaire

- |   |  |    |   |
|---|--|----|---|
| 2 | EN BREF  |    |   |
| 3 | ÉDITO Black-out  | 9  | droits de l'Homme                                       |
| 4 | SAHARA OCCIDENTAL Dignité et détermination d'un peuple forcé à l'exil              | 10 | UE/MAROC Accords de libre-échange, piliers des pilleurs |
| 7 | ENTRETIEN Abba El Hassain, président de la Commission nationale sahraouie pour les | 12 | BURKINA FASO Le retour des coups d'État?                |
|   |  |    | DJIBOUTI L'ARDHD fête ses 30 ans                        |

## SAHARA OCCIDENTAL

DIGNITÉ ET DÉTERMINATION  
D'UN PEUPLE FORCÉ À L'EXIL

Du 13 au 20 février 2022, Marie Bazin, militante de Survie, s'est rendue dans les campements de réfugiés sahraouis, au croisement des 4 frontières de l'Algérie, du Maroc, du Sahara occidental et de la Mauritanie, pour une mission d'information sur le Sahara occidental. Ré-cit.

Cette mission, organisée par une association française de soutien à la lutte sahraouie, visait à informer des militant.e.s français.es, en les confrontant directement à la situation sur le terrain. Une vraie nécessité ! Pour ma part, bien que militante à Survie depuis presque 15 ans, je connaissais en effet très peu l'histoire et l'actualité du Sahara occidental. Pourtant la France apporte son soutien au Maroc depuis de nombreuses années et constitue un obstacle majeur à la résolution de ce conflit.

### Une décolonisation confisquée

Le Sahara occidental est colonisé par l'Espagne à partir de 1885, sous le nom de « Sahara espagnol » : une colonisation qui dure longtemps, puisque le territoire est exclu de la vague des indépendances des années 1950 et 1960. Dans les années 1970, les revendications indépendantistes y prennent de l'ampleur. Le Front Polisario est créé en 1973 (en espagnol *Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro*, du nom des deux territoires agrégés pour créer le Sahara espagnol), il exige la décolonisation du territoire et le départ de l'Espagne (alors dirigée par le général Franco) et mène des actions contre les forces coloniales espagnoles, qui envisagent alors l'organisation d'un référendum d'auto-détermination. Mais en parallèle, le Maroc voisin nouvellement indépendant revendique sa souveraineté sur ce territoire, considérant qu'il existe des liens historiques et juridiques entre des tribus nomades sahraouies et le royaume marocain. Saisie sur cette question, la Cour internationale de Justice rend un arrêt capital en octobre 1975 : elle rejette toute souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et affirme le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

En réaction, le Maroc décide d'imposer sa présence par le nombre : c'est la « marche verte » du 9 novembre 1975 au cours de laquelle le roi Hassan II envoie 350 000 civils et

20 000 soldats marocains traverser la frontière entre le Maroc et le Sahara occidental. Il s'agit d'une véritable démonstration de force devant laquelle l'armée espagnole, qui contrôle toujours officiellement le territoire, ne pipe mot. Pire, l'Espagne commence à négocier avec le Maroc, ignorant ainsi les revendications du peuple sahraoui et le droit international. Le 14 novembre 1975, moins d'une semaine avant la mort de Franco, l'Espagne choisit de « donner » le Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie<sup>1</sup>, en échange de concessions de phosphate et de pêche, deux ressources dont le territoire est particulièrement riche. Ce deal est formalisé dans les Accords de Madrid, signés dans le dos des indépendantistes sahraouis. L'Assemblée générale des Nations-Unies réaffirme alors le « droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination », mais cela n'empêche pas le Maroc de poursuivre son invasion militaire du Sahara occidental à partir du 11 décembre 1975, suscitant la résistance de l'armée du Front Polisario et la fuite d'une grande partie des civils sahraouis. C'est le début d'une guerre qui durera jusqu'en 1991.

L'avancée militaire marocaine est marquée par une grande violence à l'encontre des Sahraoui.e.s, sommé.e.s de se soumettre ou de fuir. Alors que des dizaines de milliers de personnes sont sur la route de l'exode, l'aviation marocaine les bombarde au phosphore et au napalm. Au total, plus de 150 personnes sont tuées ou blessées. Le bombardement d'Oum Dreyga en février 1976 est le plus connu et le plus grave. Krekiba, née en 1953, qui m'a hébergée chez elle pendant la mission, me l'a raconté : « On ne marche que la nuit, la journée on se cache, tous ceux qui ont la possibilité de fuir ont fui (...) On s'est regroupés à Oum Dreyga, il faisait excessivement froid. On allumait le feu, et on déplaçait les braises, laissant le sable chaud, pour y mettre les enfants (...) Un jour à 5h du matin j'ai pris mes enfants par la main et

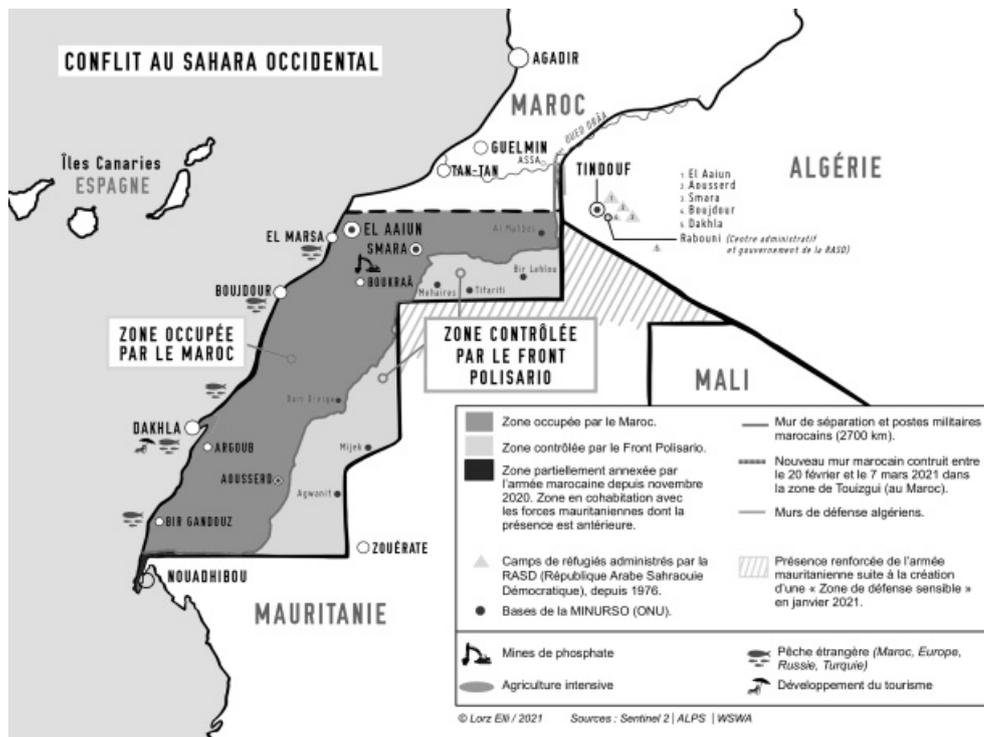
on est allé dans la montagne. L'aviation marocaine a bombardé le campement. Nous qui avons fui avant le lever du soleil, on a eu de la chance... les autres ont été anéantis. » La fuite des Sahraoui.e.s les amène en Algérie, juste de l'autre côté de la frontière, où ils et elles s'installent dans des campements de réfugié.e.s.

### Un mur de 2700 km de long

La guerre entre le Front Polisario et le Maroc se poursuit et s'intensifie. La guérilla sahraouie reçoit le soutien matériel de l'Algérie et de la Libye. A partir de 1980, le Maroc commence la construction d'un gigantesque mur pour entériner la colonisation et bloquer l'armée sahraouie : ce « mur des sables » divise le Sahara occidental, avec d'un côté la partie la plus grande, colonisée par le Maroc, et de l'autre côté du mur les « territoires libérés » sous contrôle du Front Polisario. La construction du mur, long de 2700 km, est achevée en 1987, notamment grâce à l'aide technique de la France et d'Israël. La population sahraouie se trouve *de facto* divisée entre d'une part les territoires occupés sous contrôle du Maroc, et d'autre part les territoires libérés et les campements de réfugiés sous l'autorité du Front Polisario, sans possibilité de se déplacer ou de communiquer entre les deux<sup>2</sup>. Toutes les personnes que j'ai rencontrées dans les campements racontent leurs familles coupées en deux.

<sup>1</sup> En 1979, sous pression de l'armée du Front Polisario et des milliers de Sahraouis vivant en Mauritanie, la Mauritanie renonce à sa souveraineté sur le Sahara occidental. Le tiers du territoire qui lui avait été « donné » revient alors au Maroc.

<sup>2</sup> La population sahraouie est estimée à 650 000 personnes environ mais il n'y a pas de chiffres officiels sur sa répartition de la population entre les différents territoires. On estime que les Sahraoui.e.s sont environ 180 000 à vivre dans les campements et probablement quelques milliers dans les territoires libérés. Dans les territoires occupés ils et elles seraient entre 100 000 et 200 000 personnes. Environ la moitié du peuple sahraoui vit en Mauritanie dans le désert ou a migré vers des pays européens, en premier lieu l'Espagne.



En 1991, un cesse-le-feu est signé entre le Maroc et le Front Polisario, sous l'égide de l'ONU. La MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) est créée et le référendum est censé se tenir dans l'année qui suit. La réalité sera bien différente : pendant presque 10 ans, le Front Polisario, aux côtés de l'ONU, se mobilise pour identifier les Sahraouis et dresser des listes électorales, mais le vote n'aura jamais lieu, en raison de l'opposition du Maroc (qui l'avait pourtant accepté en premier lieu).

Bobbih Babana, rencontré dans les campements, a participé à la préparation du référendum : « J'ai visité presque tous les bureaux d'identification soit au Maroc, soit au Sahara occidental, soit dans les camps de réfugiés, j'ai été observateur. (...) En 2000, la commission d'identification de la MINURSO a remis aux deux parties les listes finales des Sahraouis qui ont le droit de voter, alors on croyait que le référendum serait proche. Mais les Marocains ont dit non. »

Ensuite, les négociations ont connu différentes phases et coups d'arrêt, les « envoyés spéciaux » de l'ONU se sont succédé, sans que la situation évolue, le Front Polisario continuant à exiger le référendum promis et le Maroc refusant toute concession. Depuis plus de 30 ans, la MINURSO voit son mandat renouvelé chaque année, alors qu'elle n'a jamais rempli sa mission première.

En parallèle, le Maroc a poursuivi la colonisation civile des territoires occupés, cherchant à entériner une souveraineté de fait sur le territoire et à y changer la composition

démographique. Les Marocain.es reçoivent des incitations financières pour s'y installer, les investissements étrangers y sont encouragés, des accords commerciaux internationaux ont été signés qui incluent les territoires occupés (voir article p. 9). Cette colonisation s'accompagne d'une politique de « marocanisation » des Sahraouis qui vivent dans les territoires occupés et la répression est forte contre celles et ceux qui continuent de défendre leur identité et l'indépendance du peuple sahraoui (voir article p. 7 et *Billets d'Afrique* n°301, 10/2020).

## Dans les campements en Algérie

Les campements de réfugiés créés en 1976 en Algérie existent donc encore aujourd'hui et c'est là que s'est déroulée notre mission d'information. Il y a 5 campements différents, éloignés les uns des autres de 20 à 150 km, afin de les rendre moins vulnérables aux attaques et bombardements. Sur place, je réalise que nous sommes bien loin de l'image habituelle des camps de réfugiés. Au fil des ans, les tentes ont été remplacées par des maisons en terre ou en parpaings et forment ainsi des villes temporaires. Surtout, ils sont administrés, non pas par l'ONU ou des ONG humanitaires, mais par la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), qui représente le peuple sahraoui. Proclamée le 27 février 1976 par le Front Polisario, la RASD est membre de l'Union africaine et a été reconnue officiellement par 81 États dans le monde. Notre mission a notamment pour objectif de nous faire rencontrer

ses différentes institutions et nous prenons conscience qu'il s'agit d'un véritable État en exil, doté d'un gouvernement, d'un Parlement et composé des ministères habituels et des infrastructures associées (santé, éducation, affaires sociales, intérieur, armée, économie, etc.). L'enjeu, pour le Front Polisario, en créant la RASD, était double : construire et structurer un État pour diriger le futur Sahara occidental indépendant et doter les campements d'une organisation politique et sociale propre, pour faire l'interface avec l'ONU et les ONG. C'est une façon pour le peuple sahraoui de garder un pouvoir de décision sur sa vie et son avenir, une forme d'indépendance et de dignité. Aujourd'hui, la vie quotidienne des campements dépend financièrement de l'aide internationale (nourriture et eau, financement des hôpitaux et des écoles) et du soutien logistique de l'Algérie (c'est elle qui a électrifié les campements, construit des routes goudronnées, qui accueille les lycéen.ne.s et étudiant.e.s sahraoui.e.s pour la poursuite de leurs études) mais la gestion concrète de ces aides ou infrastructures est assurée par la RASD. Par exemple, ce sont les conseils de quartiers qui assurent la distribution de la nourriture ; les écoles sont gérées par le ministère de l'Éducation et les enseignant.e.s sont des Sahraoui.e.s ; les hôpitaux sont aussi des structures publiques, avec des équipes soignantes majoritairement sahraouies.

Au cours de notre mission, nous avons rencontré de nombreuses personnes : élu.e.s locaux, membres de la société civile, jeunes activistes ainsi que de nombreuses femmes investies dans la vie de leurs quartiers... Nous avons pu nous rendre compte des difficultés de leur vie quotidienne. Le climat y est très sec et monte à 50°C l'été ; il n'y a quasiment aucune végétation ; l'eau est rare et rationnée ; seule la nourriture de base est distribuée par l'ONU, les produits frais sont chers ; l'habitat est précaire. En 2015, des pluies torrentielles, très rares, ont détruit de nombreuses maisons construites en terre ; 7 ans après, nous en voyons encore les ruines. Le taux de scolarisation est proche de 100 %, la RASD ayant fait de l'éducation une priorité, mais pendant longtemps les enfants ont dû partir en Algérie à un âge très jeune pour avoir une scolarité complète. Khadijetou Mohamed Nouh, enseignante de français dans le campement de Dakhla, âgée de 36 ans, me raconte : « J'ai été au collège à Alger, le lycée

et l'université aussi. J'ai étudié la langue et la littérature anglaises. Je suis restée en Algérie pendant 20 ans ! C'était difficile de vivre loin, je restais là-bas 9 mois et je revenais 3 mois pendant les vacances d'été ». Depuis peu de temps, des collègues ont été créés sur place et les jeunes ne partent donc que pour le lycée et l'université.

Il n'y a pas d'économie dans les campements : pas de ressources produites sur place et quasiment aucun revenu régulier pour les habitant.e.s. Pourtant presque toutes les personnes que nous avons rencontrées travaillent, souvent dans les structures publiques et ce, gratuitement, puisque la RASD n'a pas de budget pour payer des salaires. Les Sahraoui.e.s de la diaspora envoient un soutien financier indispensable, ce qui permet d'améliorer un peu les conditions de vie.

Malgré ces difficultés, je suis impressionnée par la dignité et le haut degré de conscience politique de toutes les personnes rencontrées : elles ne souhaitent pas s'appesantir sur leurs situations individuelles, ce qui leur importe avant tout, c'est l'indépendance de leur territoire, puisque c'est ce qui leur permettra de retrouver une vie « normale ». Ce discours est d'autant plus présent que notre mission dans les campements n'intervient pas dans n'importe quel contexte : la guerre contre le Maroc a repris depuis un an et demi et les conséquences immédiates pour le peuple sahraoui sont nombreuses, tant dans les territoires occupés, que dans les campements et les territoires libérés.

### Quand la guerre devient un espoir...

En novembre 2020, le Maroc tire sur des civils sahraouis qui manifestaient au niveau du « Mur des sables » au sud du territoire. Le Front Polisario considère le cessez-le-feu rompu et reprend la guerre. Compte tenu de ses faibles moyens, la stratégie militaire relève davantage de la guérilla, elle consiste avant tout à « harceler » l'armée marocaine positionnée sur le mur. L'objectif est avant tout politique, comme nous l'explique Mohamed Maarouf Bouchraya, 33 ans, rencontré au « Forum sahraoui de solidarité sociale » : « La reprise de la guerre est une réponse très claire du Front Polisario, de la société civile sahraouie et de la jeunesse, pour dire qu'il est temps de trouver une solution. 31 ans de conflit, c'est beaucoup, on a tout fait pour montrer à l'opinion internatio-

nale qu'on veut une résolution pacifique, mais apparemment l'opinion internationale ne nous écoute pas. Donc on reprend les armes pour montrer qu'on existe, qu'on peut aller reprendre nos droits et notre territoire, pour vivre comme tout le monde. »

L'annonce de la reprise de la guerre a en effet entraîné une mobilisation sans précédent chez les Sahraoui.e.s, tant dans les campements que dans la diaspora, comme en témoigne Abida Buzeid, fondatrice de l'association sahraouie pour la paix Nova et désormais salariée au ministère des Affaires étrangères : « Compte tenu de ma vision non-violente, ça a été un grand choc de voir que la guerre est la seule solution pour amener l'attention des médias (...) On a vu que chaque jour il y a une couverture médiatique (...) ce qui n'était pas arrivé depuis la période de paix, depuis 1991. Je crois que prôner les armes a été comme une respiration pour la jeunesse sahraouie : après beaucoup de frustrations, ils en étaient arrivés à un grand degré de désespoir, face à l'inaction de la communauté internationale. Ça s'est vu dès les premiers jours de la guerre où la jeunesse s'est engagée de manière active dans le recrutement militaire de l'armée nationale sahraouie. »

Lors de tous nos échanges et rencontres, nous sentons effectivement une détermination et une mobilisation sans faille pour l'indépendance, qui ne semble pas manipulée par le pouvoir politique local. Dans les territoires occupés également, les Sahraoui.e.s tentent de manifester leur soutien à l'autodétermination, malgré la forte répression du Maroc.

Lorsque nous nous rendons dans le campement de Dakhla, à 150 km de Rabouni (le siège de la RASD), nous assistons, dans un des quartiers, à un meeting hebdomadaire de soutien aux activistes et aux prisonniers politiques. Il n'y a que des femmes, les hommes étant en grande majorité partis se battre près du mur. Les drapeaux sahraouis sont brandis et les slogans politiques scandés : « Pas d'autre solution que l'autodétermination » et « Nous sommes tous Sultana Khaya » (du nom d'une activiste des territoires occupés, voir p. 9). Quand nous demandons à ces femmes de nous parler des conséquences de la guerre sur leur vie quotidienne, nous recevons une véritable leçon : « Nous ne sommes pas là pour parler de nos souffrances, nous sommes là pour parler de politique. Nous voulons la liberté avant tout. Vous qui êtes Français.es, allez leur dire ».

### La France en coulisses

Tout au long de notre mission, impossible de faire abstraction du rôle de la France dans ce conflit : il est sur toutes les lèvres. Depuis les années 1970, la France soutient le Maroc dans sa guerre contre le Front Polisario et dans sa politique de colonisation, que ce soit par une assistance directe (ventes d'armes, investissements d'entreprises françaises dans les territoires occupés) ou en faisant systématiquement obstruction à toute initiative internationale qui ne serait pas en faveur du Maroc. Aujourd'hui, elle soutient au Conseil de Sécurité le projet « d'autonomie » défendu par le Maroc, notamment en cherchant à changer le vocabulaire employé dans les résolutions. Il n'est plus question d'autodétermination mais de « solution réaliste », et on retrouve là des pratiques diplomatiques françaises bien connues en Françafrique<sup>3</sup>.

Comme le résume un des conseillers du Front Polisario, la solution à la situation du Sahara occidental dépend du Maroc et du peuple sahraoui, mais de la France dépend « l'atmosphère de la solution » car c'est le pays qui exerce la plus forte influence internationale sur cette question. J'ai proposé aux personnes sahraouies que j'ai rencontrées de me faire le relais des messages qu'elles souhaiteraient adresser aux Français.es. « On n'a pas de problèmes avec les Français mais avec le gouvernement français. Je veux lui dire d'appliquer la loi internationale tout simplement, de laisser l'Union Européenne et les Nations-Unis respecter la loi internationale, c'est aussi simple que cela, c'est très facile, malgré les intérêts que la France a avec le Sahara occidental et le Maroc » (Mohamed Maarouf). « J'aimerais que le peuple français écoute notre cause, la cause sahraouie, et essaie d'être informé pour connaître ce qui se passe dans le Sahara occidental et surtout ce qui se passe dans la zone occupée » (Embarka). « Le message que j'ai pour les Français, c'est de collaborer à régler le problème du Sahara occidental et d'être une partie de la solution au lieu d'être une partie du conflit » (Fadel).

Marie Bazin

<sup>3</sup> Ce soutien et ces liens entre la France et le Maroc seront détaillés dans un prochain article de *Billets d'Afrique*.

# «NE SOMMES-NOUS PAS DES ÊTRES HUMAINS ?»

Lors d'une mission de solidarité dans les campements de réfugiés sahraouis en Algérie, nous avons interviewé Abba El Hassain, président de la Commission nationale sahraouie pour les droits de l'Homme (CONASADH). Les violations des droits des Sahraouis dans les territoires occupés par le Maroc sont multiples et récurrentes, pourtant la communauté internationale détourne le regard, sous l'influence du Maroc.

La CONASADH, créée en 2014, est composée de 33 membres issus de la société civile sahraouie. A l'échelle locale, la Commission promeut la culture des droits de l'Homme à travers des séminaires et formations (notamment pour la police et la gendarmerie), elle observe toutes les actions de la République sahraouie et peut recevoir des plaintes individuelles. Elle publie chaque année un rapport sur la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental, dans les campements et dans les territoires occupés, avec des recommandations.

A l'échelle internationale, son action est capitale. Elle dénonce les violations des droits des Sahraoui.e.s par le Maroc et fait du plaidoyer auprès des organisations internationales, en particulier l'ONU. Dans ce cadre, la Commission a créé en 2019 « le groupe de soutien de Genève pour la protection et la promotion des droits de l'Homme au Sahara » qui regroupe actuellement 308 associations et ONG et qui agit notamment auprès du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et de ses Etats membres.

## Quelle est la situation des droits de l'Homme, pour les Sahraouis, dans les territoires occupés ?

Il y a une politique de discrimination contre les Sahraouis, qui vise en priorité leur identité culturelle. En premier lieu, le Maroc a interdit aux Sahraouis d'utiliser leur propre nom. Nous, les Sahraouis, nous avons trois noms : notre nom, le nom du père, le nom du grand-père. Dans les territoires occupés, ce n'est pas possible. Mon frère, qui vit dans les territoires occupés, a dû prendre un autre nom, un nom arabe, parce qu'au Maroc, il y a seulement deux noms, le prénom et le nom de famille. Deuxièmement, le Maroc utilise un programme scolaire falsifié de l'histoire, pour montrer la marocanisation des Sahraouis. Troisièmement, après le démantèlement des campements de Gdeim Izik<sup>1</sup>, le Maroc a interdit l'utilisation de la khaïma, la tente traditionnelle sahraouie,



Abba El Hassain, président de la CONASADH. Photo Marie Bazin

dans tout le territoire, que ce soit sur la côte ou dans le désert. Maintenant, il mène aussi une campagne de destruction des baraques et des petites maisons dans le désert.

Il y a aussi l'interdiction de l'utilisation de vêtements sahraouis dans les institutions (le Darâa pour les hommes et la Melhfa pour les femmes), stipulée par une instruction officielle du ministère de la Culture, que nous nous sommes procurée.

Le Maroc interdit même la cérémonie du mariage en conformité avec les traditions sahraouies. Peu de monde le sait, c'est pour cela que nous avons élaboré un rapport sur les droits culturels au Sahara occidental, pour alerter l'opinion publique sur ce qui se passe en catimini dans les territoires occupés.

Il y a beaucoup d'autres exemples de ce que les Sahraouis subissent dans les territoires occupés. La discrimination dans l'emploi par exemple, ou le pillage illégal de nos ressources, le phosphate et la pêche, depuis plus de quarante ans. Pour ce qui est de la vie politique locale, le Maroc dit que les élections sont libres, qu'il y a des Sahraouis élus, mais ce sont des Sahraouis pro-marocains,

pour nous ce sont des transfuges.

Le plus dangereux, c'est la politique de transfert des colons marocains dans les territoires sahraouis, pour changer la composition démographique. Parallèlement, le Maroc encourage les jeunes Sahraouis à émigrer : jusqu'à aujourd'hui, il n'y a aucune université au Sahara occidental, donc quand les Sahraouis obtiennent leur baccalauréat, ils sont obligés de voyager à l'intérieur du Maroc.

## La militante sahraouie Sultana Khaya, qui vit dans les territoires occupés, est actuellement la cible d'une forte répression. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La situation est très critique. Depuis le 19 novembre 2020, Sultana Khaya et sa famille vivent, de fait, une assignation à résidence par les forces marocaines. Pourquoi ? Parce que Sultana brandit le drapeau sahraoui chaque jour devant sa maison et parce qu'elle est une activiste. Elle est membre de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine (Isacom), présidée par Aminatou Haidar, et elle préside la ligue pour la défense des droits de l'Homme et contre le pillage des ressources naturelles à Boujdour ; sa sœur Waara est aussi membre de cette association. Sultana a le courage de mobiliser les Sahraouis et maintenant, elle est un symbole de la résistance pacifique.

C'est une famille de trois femmes (Sultana, sa sœur et sa mère de plus de 84 ans), elles n'ont jamais pratiqué la violence, ce sont des femmes pacifiques qui revendiquent leurs droits, qui défendent l'autodétermination, le respect des droits de l'Homme, la libération des prisonniers politiques. La riposte du Ma-

<sup>1</sup> En octobre 2010, des milliers de Sahraoui.e.s se sont réunis à proximité de Laâyoune, la capitale des territoires occupés, formant un campement temporaire de plus de 8000 tentes, pour protester contre les discriminations dont ils/elles sont victimes. Le 8 novembre 2010, l'armée marocaine a intégralement détruit le campement, des dizaines de Sahraoui.e.s ont été tué.e.s, blessé.e.s ou emprisonné.e.s. Dix-neuf d'entre eux sont toujours en prison actuellement.

roc, c'est la violence, le viol, la torture. Depuis novembre 2020, elle et sa famille ne peuvent plus sortir librement de leur maison, des agents de sécurité marocains l'encerclent en permanence. A deux reprises, certains sont entrés dans sa maison et lui ont injecté de force un produit dont on ignore la composition, et qui aura peut-être des conséquences sur sa santé dans le futur. Elle et sa sœur ont été plusieurs fois agressées sexuellement et violées par des agents à l'intérieur de leur maison, on a des vidéos, des photos, leurs déclarations. Actuellement il y a une campagne internationale de soutien, nous avons envoyé ces informations à toutes les organisations internationales : Amnesty International, Human Rights Watch, Front Line Defenders, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT). Elles ont toutes relayé la situation, mais il n'y a eu aucune réaction : ni des Etats, ni du Conseil de sécurité, ni du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), ni du Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme (HCDH). Je me demande : « Ne sommes-nous pas des êtres humains ? ». Il y a pourtant des preuves, de la documentation...

Le Maroc ne laisse aucune organisation ni aucun observateur visiter les territoires occupés. Human Rights Watch et Amnesty International y sont interdits depuis des années, même la presse ne peut plus y aller, et personne ne le dénonce.

### **Quelle est la réaction des différentes organisations internationales, notamment le CICR ?**

Une des missions de la CONASADH est de rédiger des rapports et de les envoyer à ces mécanismes internationaux, pour les interpeller. Via le « groupe de soutien de Genève », nous avons à maintes reprises interpellé le CICR pour qu'il réagisse, pour qu'il visite les prisonniers politiques, pour qu'il visite Sultana Khaya. Rien ! Nous n'avons reçu aucune réponse. L'année passée, nous avons menacé d'organiser une conférence de presse à Genève pour dénoncer la complicité du CICR avec le Maroc, on nous a demandé de cesser les pressions, on nous a dit que le CICR était entré dans un dialogue discret avec le Maroc, mais jusqu'à maintenant, au contraire, le CICR a un bureau à Rabat. En mars 2021, il a même fait une visite de propagande dans les territoires occupés, aux côtés de la puissance occupante, le Maroc, sans même contacter le Front Polisario. Il est allé dans la ville de Boujdour mais n'a même pas eu le courage de

visiter Sultana Khaya. C'est une honte. C'est pour cela que nous n'avons pas confiance en ces mécanismes, qui sont pourtant chargés de faire respecter les engagements des Etats signataires de ces Conventions de Genève.

Depuis la reprise de la guerre en novembre 2020, le Maroc cible les civils sahraouis dans les territoires libérés, avec des drones. Parmi les victimes, il y a eu un enfant de 14 ans. Ils ont aussi détruit des puits d'eau. C'est contraire au droit international humanitaire. Mais personne n'en parle. La MINURSO a visité les lieux, mais jusqu'à maintenant il n'y a eu aucune réaction.

Pourquoi le Maroc est-il protégé comme un enfant gâté ? Il viole ses engagements, c'est une question de respect des droits de l'Homme, de respect des accords et des conventions. Pourquoi condamne-t-on l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan etc. et pourquoi le Maroc bénéficie-t-il toujours de l'impunité ?

Comme vous le savez, il y a plusieurs années, des victimes marocaines ont déposé une plainte en France contre Abdellatif Hamouchi, le chef du contre-espionnage marocain, pour torture. Pourtant, en 2015, la France l'a décoré de la Légion d'honneur. C'est malheureux... L'Espagne, elle, a abandonné ses responsabilités historiques et politiques. La question des droits de l'Homme est donc liée aux questions politiques.

En 2006, le Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme a fait une visite officielle dans les territoires occupés et dans les campements, pour exécuter une résolution du Conseil de sécurité, et a élaboré un rapport. Jusqu'à aujourd'hui, il n'a jamais été publié et il n'y a pas eu d'autre visite depuis. Nous demandons toujours la publication de ce rapport, car nous savons qu'il contient un élément très important : il constate que toutes les violations des droits de l'Homme au Sahara occidental sont liées à la non-application du droit à l'auto-détermination.

Notre combat est difficile, c'est une bataille féroce qui demande de l'énergie et des moyens colossaux pour affronter le Maroc et ses méthodes, faites de chantage, de propagande et de corruption.

### **Depuis quand la situation globale s'est-elle aggravée ?**

Depuis la reprise de la guerre, le 13 novembre 2020 : blocus de l'information, contrôle accru dans les villes des territoires occupés, situation précaire dans les prisons marocaines... Puisque personne n'inter-

pelle le Maroc, il continue à violer les droits des Sahraouis.

La représentante de l'Union européenne, Ursula von der Leyen, a fait une visite officielle au Maroc en février 2022 et elle a annoncé que l'UE allait y investir 1,6 milliards d'euros : « un partenaire stratégique », le Maroc ! Peu de temps après, l'UE a débloqué une aide pour les réfugiés sahraouis de 9 millions d'euros, mais cet argent ne va pas directement aux Sahraouis, il est donné aux agences onusiennes (le Programme alimentaire mondial, l'Agence européenne pour l'aide humanitaire etc.). En réalité, il n'y a vraiment que quatre millions qui iront aux Sahraouis, puisqu'il y a au moins quatre ou cinq millions qui vont servir aux frais de gestion, de transport, de ces agences.

Cet argent finance les besoins essentiels : la nourriture, l'eau, l'éducation. Mais il y a d'autres besoins. Par exemple la question de la jeunesse, le travail. Les jeunes Sahraouis ont le droit de vivre dignement. Quand un jeune termine ses études, que peut-il faire ?

### **Jusqu'à présent, les visites aux prisonniers politiques au Maroc sont interdites. Cela peut-il évoluer ?**

Le Maroc a utilisé, et utilise encore, le COVID pour empêcher les visites aux prisonniers. Quand nous avons rencontré l'envoyé spécial de l'ONU, Staffan De Mistura, nous avons affirmé qu'on ne pourrait pas faire avancer le processus politique sans avoir des gestes de confiance... et le premier, c'est la libération des prisonniers politiques. Ce sera une demande principale de notre délégation, s'il y a des négociations avec le Maroc, de même que l'ouverture des territoires occupés à la presse et aux observateurs internationaux. Ce sont nous, les Sahraouis, qui demandons la surveillance des droits de l'Homme au Sahara occidental, même dans les campements, car on n'a rien à cacher ! Pourquoi le Maroc bloque-t-il ces missions, avec le soutien de la France ? Laissez les journalistes, laissez les observateurs constater la situation.

*Propos recueillis par Marie Bazin*

<sup>2</sup> Selon son site internet : « Le CICR est une institution indépendante et neutre qui protège et assiste les victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Il intervient dans les situations d'urgence et s'emploie également à promouvoir le respect du droit international humanitaire [les Conventions de Genève de 1949] et son intégration dans les législations nationales. ». C'est donc l'une des organisations qui pourrait agir sur la situation au Sahara occidental, compte tenu du conflit armé avec le Maroc.

# ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE, PILIERS DES PILLEURS

**L'Union européenne bénéficie d'une relation commerciale privilégiée avec le Maroc, notamment grâce à un accord sur l'agriculture et sur la pêche. Signé en 2010, il participe à l'exploitation du Sahara occidental au bénéfice de multinationales et du roi du Maroc, et aux dépens des populations locales sahraouies.**

**A**près que le colon espagnol se retire du Sahara occidental en 1975, le Maroc envahit le territoire, et les ressources naturelles et les grandes villes passent sous le contrôle du royaume. Depuis lors, les Sahraouis vivant sur ces terres occupées sont cantonnés à un rôle de citoyens de seconde zone, les opportunités économiques étant accordées principalement aux colons marocains. D'autres vivent dans des zones dites libérées, contrôlées par le Front Polisario, le représentant légitime du peuple sahraoui, tandis que certains doivent se résoudre à demeurer dans des camps de réfugiés en Algérie, dépendant de l'aide humanitaire. Un référendum sur l'autodétermination devait être organisé en 1992 par les Nations unies, mais il ne s'est jamais produit, ouvrant la porte à une situation de statu-quo qui appuie, dans les faits, le pillage des ressources de la région par le Maroc et ses alliés.

C'est dans ce contexte que, en 1996, l'Union européenne (UE) signe, avec le Maroc, un accord d'association établissant une zone de libre-échange. En 2010, un nouvel accord commercial est signé, libéralisant davantage les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Tout ce qui est produit au Sahara occidental n'est pas exclu des accords, au grand dam des populations locales sahraouies qui n'ont, bien sûr, pas eu l'opportunité de donner leur avis. A partir de novembre 2012, une longue saga juridique débute. Le Polisario conteste l'application de cet accord au Sahara occidental. Malgré des décisions de la Cour de justice de l'UE en faveur du mouvement sahraoui, en décembre 2016 et en février 2018, le Parlement européen approuve l'application de l'accord au Sahara occidental. La bataille semble aujourd'hui interminable. En septembre 2021, la justice européenne rend une nouvelle décision en faveur du Polisario, mais le Conseil de l'UE et la Commission européenne font rapidement appel. Et pendant ce temps, le pillage des ressources continue et un accord de libre-échange approfondi entre le Maroc et l'UE

demeure dans les papiers des deux parties.

« Nous sommes surpris que l'UE continue d'appliquer l'accord au Sahara occidental. [...] La Cour européenne de justice a été très claire sur le fait que le Sahara occidental est une région distincte et séparée », a déclaré Jalihenna Mohamed, vice-président du groupe Sahraouis contre le pillage, dans une interview avec *bilaterals.org*<sup>1</sup>, site spécialisé sur les accords de libre-échange. « Nous considérons que l'UE légitime l'occupation illégale du Maroc, [...] alors que, dans le cas de la Palestine, [...] les Européens agissent différemment avec les produits palestiniens issus de compagnies israéliennes ».

## Géopolitique et commerce, deux faces d'une même pièce

Ce double standard reflète, sans doute, la présence de nombreux intérêts économiques et stratégiques au Sahara occidental. Par exemple, de nombreuses multinationales françaises sont présentes dans la région, dans des secteurs d'activités variés. On peut nommer Vinci (infrastructures), Alcatel (télécom), CMA CGM (transports), Azura (agriculture) ou Engie (dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation). Le Sahara est aussi riche en ressources naturelles, dont certaines sont exploitées par des entreprises françaises. Optorg, via sa filiale Tractafic, est présente dans le secteur du phosphate, nécessaire pour fabriquer les engrais chimiques ; Voltalia est active dans les énergies renouvelables ; tandis que Total avait fait de la prospection pétrolière il y a quelques années.

Et ces cas ne concernent que la France. D'autres multinationales européennes sont également bien implantées dans ce territoire. Et elles ont à leur disposition de puissants lobbys exerçant quotidiennement des pressions sur les institutions à Bruxelles.

Outre-Atlantique, le Maroc possède un autre allié solide, les Etats-Unis, avec qui il a signé un accord de libre-échange en 2004.



Photo Marie Bazin

Fin 2020, un des derniers actes diplomatiques du président Trump, a été d'ouvrir un consulat états-unien au Maroc, à Dakhla, cœur économique du territoire saharien. Biden, une fois élu, ne remettra pas en cause cette décision.

Comme le souligne Jalihenna Mohamed, le Sahara occidental est, en fin de compte, un des derniers cas de vieux colonialisme, qui interagit avec de nouvelles pratiques du colonialisme, « où les intérêts économiques fusionnent avec les luttes politiques pour l'indépendance ». Les multinationales constituent le fer de lance du néocolonialisme, traversant les frontières et contrôlant des gouvernements.

Même si le cas du Sahara occidental sombre souvent dans l'oubli, Jalihenna Mohamed et ses camarades gardent espoir, cherchant à s'inspirer des luttes en Palestine ou en Afrique du Sud du temps de l'apartheid. Récemment, en Nouvelle-Zélande, qui importe du phosphate saharien, un petit groupe de volontaires a réussi à porter le sujet au parlement néo-zélandais et à saisir la justice, après avoir contacté des médias locaux et des députés. Tout n'est donc pas perdu. « Nous ne gagnerons peut-être pas notre indépendance bientôt, mais nous continuons à nous battre », conclut-il.

*Achille Maillé-Dancourt*

<sup>1</sup> Nous reproduisons des extraits de cette interview avec l'autorisation de *bilaterals.org*. L'interview est disponible dans son intégralité ici : <https://www.bilaterals.org/?sahara-occidental-entre-vieux-et>

## BURKINA FASO

# LE RETOUR DES COUP D'ÉTAT?

**Le coup d'État du 24 janvier dernier au Burkina Faso a rappelé que l'histoire politique de ce pays est intimement liée aux différents coups d'État qui s'y sont déroulés depuis son indépendance. L'échec, en septembre 2015, de la tentative de putsch du général Diendéré laissait pourtant penser que le peuple burkinabè n'acceptait plus cette « culture du coup d'État ». Dès lors, comment s'explique la chute du président Roch Christian Kaboré ?**

**L**a succession de coups d'États que le Burkina Faso a connu depuis 60 ans est impressionnante, tout comme l'est leur acceptation tacite par les populations, en dépit des états d'exception qu'ils imposaient avec leur corollaire de privation de droits et de libertés. En effet, à chaque coup d'État, les populations se sont accommodées, sans jamais s'opposer frontalement, dans des contextes parfois difficiles. Par ailleurs la répétition de ces coups d'État a développé au sein de l'armée une inclination à s'immiscer dans le champ politique et à s'emparer du pouvoir d'État. La conjugaison de ces deux éléments a créé ce que l'on pourrait qualifier de « culture du coup d'État ».

### Champion des coups d'État

Du 11 décembre 1959, date de la proclamation de la première République de Haute Volta, au 15 octobre 1987 date de la prise de pouvoir par le capitaine Blaise Compaoré, se sont succédés différents régimes politiques parfois nés de mouvements de rue mais très souvent de coups d'État militaires, ou plus rarement de la conjonction de l'un et l'autre.

La première République, le régime présidentiel de Maurice Yaméogo installé en 1960, s'est vue emportée par un vaste mouvement populaire né le 3 janvier 1966. Suite à ces troubles, le pouvoir fut confié aux militaires qui ne l'avaient en rien recherché. C'est le premier coup d'État militaire auquel va succéder plusieurs autres. Avant sa chute, et contrairement à ses homologues du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Bénin), le président Yaméogo avait refusé en 1961 les accords secrets de coopération militaire qui étaient à l'époque de la seule initiative de la France. Ces accords prévoyaient entre autres : la défense intérieure et extérieure des États membres, l'installation de bases militaires françaises, une coopération étroite avec la France ou du moins une préemption de la France sur les hydrocarbures et les produits stratégiques tels que les terres rares et les minerais composés, ainsi qu'une

politique de soutien logistique. Le Burkina Faso, qui bénéficiait d'un regard et d'un intérêt particulier de la part de la France en raison de son caractère enclavé et de sa capacité à pourvoir en soldats, ne signa qu'un accord d'assistance militaire technique (AMT). Ceci eut pour effet de rendre difficiles les relations entre Ouagadougou et Paris, qui ne voyait pas d'un bon œil le nationalisme et le désir ardent de souveraineté des dirigeants burkinabè de l'époque, même si cet accord fut renforcé en 1964 par des dispositions particulières et par l'initiative d'un soutien logistique. Au lendemain de la signature de cet accord en 1961, le Burkina Faso exigea le départ dans les deux mois des Français de la base militaire de Bobo-Dioulasso et resta inflexible à toute négociation jusqu'à leur départ. Son ministre de la Défense Bamina G. Nébié fut considéré à l'époque comme un anti-Français aux accents révolutionnaires alors même qu'il ne s'agissait que d'une quête de souveraineté. On peut légitimement se demander aujourd'hui si le président Yaméogo aurait été renversé s'il avait adhéré à la politique stratégique du général De Gaulle.

La proclamation de la II<sup>e</sup> République en 1970 par le général Sangoulé Lamizana n'empêcha nullement la poursuite de l'instabilité politique. La décennie suivante voit s'opérer quatre coups d'États : celui dirigé par le colonel Saye Zerbo le 25 novembre 1980, puis celui du 7 novembre 1982, dirigé par le commandant Jean-Baptiste Ouédraogo, ensuite celui du 3 août 1983 qui porta le capitaine Thomas Sankara à la tête du Conseil National de la Révolution (CNR), sous lequel le pays fut rebaptisé le 4 août 1984 en Burkina Faso, et enfin le coup d'État du 15 octobre 1987 dirigé par le capitaine Blaise Compaoré et qui fut marqué par l'assassinat de Thomas Sankara et l'avènement du Front Populaire (1987-1991) qui se définissait comme une action de rectification des manquements de la Révolution.

Si le régime du commandant Jean-Baptiste Ouédraogo fut emporté par des rivalités

entre militaires, celui de Thomas Sankara fut victime de puissances étrangères hostiles à toute idéologie révolutionnaire dans la sous-région. Les revendications de souveraineté de Thomas Sankara allaient en effet beaucoup plus loin que tout ce que la France avait connu de la part des dirigeants burkinabè et elles s'inscrivaient dans le droit fil d'une véritable révolution qui voulait radicalement tourner le dos au passé colonial. Beaucoup de Burkinabè ont toujours vu la main de François Mitterrand mais aussi celle de Houphouët Boigny derrière l'assassinat de Thomas Sankara. Celles et ceux qui réclamaient justice ont malheureusement été déçus de constater que le verdict rendu le 6 avril 2022 dans le procès de cet assassinat ne lève aucunement ce coin du voile.

Par ailleurs Blaise Compaoré devint au fur et mesure de son long règne de 27 ans non seulement l'homme fort de la sous-région ouest-africaine mais aussi un pilier central de l'empire français jusqu'à sa chute inattendue à la suite de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Cette insurrection s'inscrivait dans la logique de ces années de luttes qu'avait connues le pays, renforçant ainsi la singularité historique et continentale du peuple burkinabè. Le président Compaoré a certes été contraint à démissionner, mais son exfiltration a été orchestrée par la France et le Régiment de sécurité présidentielle (RSP) qu'il avait lui-même créé en marge de l'armée nationale.

### 2015, nouveau départ?

Après la chute de Blaise Compaoré, le pays s'est retrouvé avec une transition bicéphale qui fut très loin d'être un fleuve tranquille, avec un Président civil (Michel Kafando) et un premier ministre militaire (le lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida). Première difficulté : la loi Chériff Sy votée par le Conseil National de la Transition (CNT) excluait des élections à venir ceux qui avaient soutenu le projet de modification de l'article 37 de la Constitution limitant le nombre de mandats présidentiels.

Cette loi a failli engendrer une nouvelle instabilité politique et des troubles sociaux tant les soupçons de manipulation pour écarter des rivaux dans la course au pouvoir étaient importants. L'on y voyait une manœuvre pour éliminer les caciques du CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès, parti de Blaise Compaoré) notamment Djibril Bassolé, ou encore Gilbert Noël Ouédraogo du RDA (Rassemblement Démocratique Africain), et frayer la voie au MPP (Mouvement du Peuple pour le Progrès) jusqu'au palais présidentiel de Kosyam. Le MPP est ce parti né en janvier 2014 en pleine contestation du projet de modification par Compaoré de l'article 37, sous l'impulsion de Roch Christian Kaboré, qui occupa sous l'ère Compaoré plusieurs postes ministériels (transports et communications, finances, ministre d'État, Premier ministre, puis président de l'Assemblée), de Salifou Diallo, cheville ouvrière de toute la galaxie Compaoré, qui occupa également plusieurs postes ministériels dont portefeuille de l'agriculture, et de Simon Compaoré (pas de lien avec Blaise), maire de Ouagadougou jusqu'en 2012.

La pression constante de la société civile pour influencer certaines décisions de la transition constituait une seconde difficulté, tout comme les prises en otages de conseils de ministres par des éléments du RSP.

La transition a failli être définitivement enterrée avec le coup d'État du 16 septembre 2015, perpétré par des éléments du RSP, avec à leur tête le général Gilbert Diendéré, alors même que l'on s'apprêtait à ouvrir les campagnes électorales (présidentielle et législatives). Mais le peuple s'est mobilisé pour dire non et aux putschistes et aux commissaires de la CEDEAO venus tenter une négociation. Il parvint ainsi à déjouer ce coup d'État avec la libération du Président de la transition et de son premier ministre. Le RSP fut dissout et les généraux Gilbert Diendéré et Djibril Bassolé furent arrêtés, avec d'autres personnalités.

La passivité de la population burkinabè face aux coups d'État a donc spectaculairement pris fin en septembre 2015 à l'occasion du putsch de ceux qui se présentaient comme le Conseil National de la Démocratie (CND). Beaucoup de Burkinabè ont bravé tous les dangers jusqu'au sacrifice ultime. On pouvait alors penser que ce coup d'État serait le dernier du genre en raison de la maturité politique dont la population avait fait preuve

depuis les soubresauts de la contestation du régime de Blaise Compaoré jusqu'à sa chute le 31 octobre 2014 : l'arrestation des putschistes de 2015 ferait jurisprudence en annihilant cette culture du coup d'État.

## 24 janvier 2022, le retour

Mais voilà que le Président Roch Christian Kaboré, élu en 2015 et réélu en 2020, a lui aussi été renversé par un nouveau coup d'État le 24 janvier 2022, avec l'approbation de la rue et dans le mutisme général de son propre camp. Aucune résistance particulière n'a eu lieu.



Le lieutenant-colonel Cyprien Kaboré lit « l'acte fondamental du MPRS » (Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration) à la RTB le 31/01/2022.

En plus de la mal gouvernance qui lui était reprochée, c'est surtout le manque de résultat sur la scène sécuritaire eu égard au terrorisme qui sévit de plus en plus, qui a fait d'une simple mutinerie au sein de l'armée, un coup d'État applaudi par la rue. Si cela est un échec pour le Président Kaboré, c'est aussi un revers pour les forces de Barkhane.

Depuis l'attaque terroriste meurtrière d'Inata le 14 novembre 2021 qui a fait 57 victimes dont 53 gendarmes, la colère de la rue n'avait fait que s'intensifier avec de plus en plus d'appels à la démission du chef de l'État. Des manquements graves sur fond de corruption au sein de l'armée avaient été révélés semant encore plus de doute quant à la capacité des autorités à faire face à ces attaques terroristes qui s'intensifient. Même si le Président avait promis des actions imminentes : lutte contre la corruption, lutte contre la mauvaise gouvernance, gouvernement resserré, le plus attendu était le rapport d'enquête sur le drame d'Inata, que le Président avait commandé et dont il a refusé la version initiale pour insuffisance. À ce jour la deuxième version qui lui a été remise n'a toujours pas été rendue publique.

C'est dans ce contexte que les marches de protestation et d'appel à la démission de Kaboré ont été interdites et matées et que cer-

tains leaders d'organisation civiles qui en étaient les organisateurs ont été arrêtés. Par ailleurs internet (les données mobiles) a été coupé plusieurs jours pour interdire les accès aux réseaux sociaux, notamment Facebook et WhatsApp.

Même si la manifestation du 22 janvier 2022 a plus ou moins été maîtrisée avec des arrestations comme pendant les précédentes, les habitants des quartiers de Ouagadougou proches du camp militaire Lamizana ont été réveillés par des tirs nourris en provenance du camp le 23 janvier. Et tout de suite la population a apporté son adhésion au coup d'État, aussi bien dans les rues que sur les réseaux sociaux. Même si le gouvernement a tenté de reprendre la main par plusieurs communiqués et une allocution télévisée du ministre de la Défense pour bien faire comprendre qu'il s'agissait d'une mutinerie, d'un simple mouvement d'humeur dans l'armée, il était déjà trop tard. La nuit du 23 au 24 janvier a vu la chute du régime avec l'arrestation du Président et de quelques proches et membres du gouverne-

ment. Le Burkina Faso connaît donc encore un nouveau régime militaire, avec pour chef le lieutenant-colonel Paul-Henri Damiba, un ancien membre de l'ex-RSP qu'il avait cependant quitté après les mutineries de 2011.

Comme au Mali il y a peu, des voix se lèvent aujourd'hui au Burkina pour exiger des nouvelles autorités une plus grande coopération militaire avec la Russie, avec le sentiment que la France a failli dans sa mission. Des conférences de presse et des marches s'organisent dans ce sens. Cela facilite évidemment le travail de tous les prédateurs qui ne cherchent qu'à faire main basse sur les ressources de ce pays ou dans une moindre mesure à renforcer leur influence géostratégique.

La question qu'on peut se poser aujourd'hui est la suivante. Ce retour en arrière lui-même n'est-il pas une victoire du terrorisme ? Que sera donc la suite si la solution à ce problème sécuritaire venait à tarder ?

Néanmoins, avec la singularité de leur histoire les Burkinabè se tourneront peut-être vers les idées de Maurice Yaméogo ou de celles de Thomas Sankara en ce qui concerne les questions de Défense Nationale, à savoir la défense du Burkina par les Burkinabè.

*Sidi Sidibé*

ASSOCIATION POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME À DJIBOUTI

# «ON AURAIT PRÉFÉRÉ NE PLUS ÊTRE UTILE»

Active depuis 1991, l'Association pour le respect des Droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD) a aujourd'hui à son actif 30 ans de combats pour soutenir des djiboutiens prisonniers politiques incarcérés sans jugement, des opposants menacés, torturés, des représentants syndicaux bafoués, licenciés, expulsés, des femmes violées par les militaires dont les plaintes ne sont jamais reçues.

L'association accompagne aussi le combat d'Elisabeth Borrel pour obtenir la vérité sur l'assassinat de son mari Bernard Borrel pendant sa mission de coopération à Djibouti, malgré les manipulations de la justice en France, et les blocages dus au « secret défense ».

Ayant eu connaissance, à l'origine, de l'incarcération extrajudiciaire d'un avocat, Anne-Marie de Vaivre et Jean-Loup Schaal ont fait le pari que le faire savoir au plus grand nombre aiderait à sa libération. Certains que l'information publique est primordiale pour que vivent la démocratie, les droits civiques, et aussi l'esprit critique, ils ont créé l'ARDHD et utilisé tous les moyens en leur possession pour diffuser l'information : campagnes de fax, de pétitions, contacts avec des politiques français de nombreux bords notamment lors des campagnes électorales propices aux rencontres. Aujourd'hui le site [www.ardhd.com](http://www.ardhd.com) est actif même s'il est censuré à Djibouti, trop critique au pays de l'obéissance absolue comme en atteste le rapport 2019 sur les droits de l'homme à Djibouti de l'équivalent américain du ministère des Affaires étrangères « Djibouti Télécom, le fournisseur public d'accès à internet, a bloqué l'accès aux

sites internet de [ARDHD] et de la station de radio La Voix de Djibouti, qui ont critiqué le gouvernement. » Pour Jean-Loup Schaal « si on dérange tant c'est qu'on est encore utile ».

## Des victoires

Toutefois il est arrivé que « arroseur soit arrosé ». En octobre 2005 lors du procès intenté par le général Zakaria à l'encontre de l'ARDHD, les auditions ont permis de prouver que les témoignages publiés sur son site, en particulier sur la torture, étaient véridiques. Cette tentative d'instrumentalisation de la justice française a échoué malgré un ultime essai d'influence dénoncé par Survie dans un communiqué du 2 novembre 2005 : non seulement les insignes de la légion d'honneur française ont été remis à celui qui voulait museler le site de l'ARDHD, mais son avocat s'est même permis de le faire savoir au président du tribunal espérant sûrement « l'aider » dans sa décision. Avec le recul du temps et au vu du verdict, on ne peut que féliciter le juge qui a rendu un verdict clair : il ne s'agissait pas de diffamation mais de la vérité !

## Un point d'étape et de partage

L'association a organisé le 12 février 2022, pour les 30 ans de l'association, un temps de partage et de témoignages, rappelant l'importance de ceux-ci pour que vivent les Droits Humains. C'est bien la nécessité de ne jamais se taire, de témoigner, de mobiliser la société civile et la presse internationale qui a été soulignée. Le silence sert les dictateurs quels qu'ils soient ! Hélas, leur reconnaissance par des pays étrangers aussi, par exemple via les messages de félicitations après des élections présidentielles pourtant rendues possibles par une modification de la Constitution, comme l'ont dénoncé l'ARDHD et Survie pour la réélection de Ismaël Omar Guelleh à Djibouti en 2021. Le clonage systématique des syndicats et partis politiques djiboutiens qui résistent aux diverses pressions du pouvoir a été dénoncé, les organisations syndicales françaises présentes ont proposé de prolonger les échanges à ce propos ainsi que sur le devoir de vigilance des entreprises. Il est probable que d'autres rencontres seront organisées par l'ARDHD.

*Laurence Dawidowicz*

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles<sup>1</sup>, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

**TARIFS** France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélevement automatique, nous contacter : [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org) (+33)9.53.14.49.74

<sup>1</sup> La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.